

## Communiqué de presse

### Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

En date du 29 août 2019, le Tribunal administratif du canton de Berne a rendu public son jugement : l'annulation du vote du 18 juin 2017 a été confirmée, notamment au motif que le Maire Marcel Winistoerfer n'avait, pendant la campagne précédant le scrutin, pas pris la hauteur nécessaire, ni respecté le devoir d'objectivité et de réserve qui sied à sa fonction.

En d'autres termes, il était fait reproche au Président de l'exécutif de la ville de n'avoir pas su faire la différence entre ses convictions personnelles et les obligations qui incombent à sa fonction.

Interrogé par plusieurs médias locaux sur un éventuel recours de la municipalité auprès du Tribunal fédéral, le Maire Winistoerfer a candidement répondu que, pour prendre cette décision, « *on écoute d'abord les militants, les militantes, et puis les mouvements bien sûr, qui vont décider de tout cela* » (BNJ.TV, sujet « Le jour où l'annulation du vote de Moutier a été confirmée »).

En d'autres termes, de l'aveu même du Maire, ce ne sont pas les autorités de Moutier, en leur qualité officielle, qui prennent les décisions du Conseil municipal, mais les militantes, les militants et les mouvements de lutte pro-jurassiens.

On le savait déjà.

Mais l'entendre dire de manière aussi officielle (et naïve) par un Maire qui vient de se voir rappeler une nouvelle fois le devoir de hauteur et d'objectivité de l'autorité, cela peut surprendre.

Apparemment, l'enseignant Winistoerfer semble bien plus à l'aise lorsqu'il s'agit de donner des leçons que d'en recevoir...

Le groupe Ensemble-Prévôtois au conseil de ville de Moutier